LE SITE SPF-PARK.COM

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



ll s'agit d'un nouveau site à éviter. Il propose comme plus de 90 autres d'investir dans les parkings. Vous trouverez le résultat de nos recherches sur l'ensemble des sites avec le lien ci après http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-daeroports-nos-recherches/

Le communiqué de l'AMF :

L'Autorité des Marchés Financiers a publié un communiqué pour attirer l'attention des épargnants sur les pièges de ces placements. Nous le publions ci-dessous :

https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/lamf-appelle-les-epargnants-la-plus-grande-vigilance-face-aux-propositions-dinvestissement-dans-les#xtor=EREC-20

Le site internet :

Il a été créé le 13/09/2021. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/spf-park.com

Nos recherches :

La page accueil

Nous la publions ci-dessous :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/La-page-accueil-du-site-spf-park.pdf

A part une adresse fausse, aucune information n'est donnée.

Le contenu du site

Nous publions en un seul document de deux pages le contenu de TOUT le site !

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Le-contenu-site-spf-park.pdf

C'est d'une rare indigence. Nous avons rarement vu un contenu aussi pauvre. Là encore aucune information n'est donnée !

Le mail

Nous publions ci-dessous un mail envoyé à une "potentielle cliente"

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Le-mail-du-site-spf-park.pdf

Il est accompagné d'une plaquette de présentation que nous publions ci-dessous :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/La-plaquette-de-presentation-du-site-spf-park.pdf

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 82 28 68 23

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les

quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/

L'article paru sur le site de france info suite au journal télévisé du 20H de France 2 du 17 février est intéressant :

https://www.francetvinfo.fr/economie/votre-argent/livret-a/video-livrets-allechants-sur-internet-attention-aux-escrocs_4300867.html

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.